



Le lundi 15 mai 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 9 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 16/05/2023

Excusé(s) (5) : M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

12 : Création d'emplois saisonniers - Été 2023

En vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié, le Conseil Municipal doit statuer sur les créations de postes, notamment pour les besoins saisonniers de ses services.

Comme les années précédentes, le fonctionnement de certains établissements pendant la période estivale nécessite le recrutement d'agents non titulaires pour la période du 30 mai au 15 septembre 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer les postes nécessaires aux besoins des services pour la période estivale conformément au tableau ci-joint et en application du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux emplois saisonniers ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant :
 - à procéder aux recrutements nécessaires sur les postes ouverts pour une durée déterminée au cours de la période du 30 mai au 15 septembre 2023,
 - à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Delphine CHAMBONNEAU Mme Stéphanie GALOPPIN

EMPLOIS D'ÉTÉ VILLE - ANNÉE 2023

Affectation	Nature de l'emploi	Grade	Rémunération	Nombre de postes				
				Rémunération par deux mois	Rémunération par mois	Rémunération par quinzaine	Équivalent Temps Plein	Total jeunes
Centre de Loisirs Sportif (La Sénatorerie)	Animateurs	Adjoint d'Animation	Rémunération prévue par la délibération du 27 mars 2019		14		1,17	
La Pingaudière					28		2,33	
Pôle Ados et Structure Animation / Périscolaire					19		1,58	
Centre de Loisirs "La Valla"					54		4,50	
				Agent d'entretien	Adjoint Technique		4	
Musées	Agents de surveillance et d'entretien	Adjoint Technique	1 ^{er} échelon du grade		9	2	0,83	
Base Nautique	Surveillant de baignade (titulaire du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique)	Educateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)	3 ^{ème} échelon du grade	2			0,33	
Baignade		Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (OTAPS)	5 ^{ème} échelon du grade 7 ^{ème} échelon du grade 1 ^{er} échelon du grade	5			0,83	
Total :				7	128	2	11,92	137,00